



Document de référence 2025-2026

1. Qu'est-ce que le prix Je lis, j'élis ?

Le Département développe des actions culturelles en proximité avec les territoires, les Haut-Viennois et en faveur de certains publics en situation de fragilité. La BDHV porte ces actions en les déclinant de façon opérationnelle à travers notamment le prix départemental de littérature jeunesse « Je lis, j'élis ».

Ce prix fait découvrir chaque année, depuis, 2007, aux participants, 3 ou 4 nouveautés en littérature jeunesse pour quatre tranches d'âge distinctes en collaboration avec les bibliothèques intercommunales et municipales du réseau.

Ses objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser à l'exercice de la citoyenneté et au handicap ;
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- Faire découvrir la richesse de la littérature jeunesse aux enfants et enseignants ;
- Lier les activités de la classe et de la bibliothèque autour d'un projet commun ;
- Inciter les enfants à lire et à revenir à la bibliothèque.

Présentation des différents lots

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Age/niveau	0/3 ans	Maternelle/CP	CE1/CE2	CM1/CM2
Nombre d'albums	3	4	4	4
Système de vote	En ligne et bulletin papier	Vote citoyen	Vote citoyen	Vote citoyen
Calendrier	De septembre à juin			

Modalités

Les lots sont constitués en mars/avril. La bibliothèque et l'école s'engagent à acheter les lots du prix.

Proposition de 4 séances au moins, à la bibliothèque (ou à l'école selon contexte) pour les lots 2, 3 et 4 :

- Présentation et lecture des livres aux enfants des classes participantes.
- Retour à la bibliothèque pour une séance ou plus sur un livre particulier ou pour un échange autour de plusieurs livres.
- Vote des coups de cœur par les enfants et retour des votes à la BDHV.

- Dernière séance à la bibliothèque pour communiquer aux enfants le choix final de toutes les classes participantes.
- Le prix Je lis, j'élis **n'est en aucun cas un prix scolaire destiné aux enseignants.**
- **Le prix est porté par des structures avec des bibliothécaires professionnels** car c'est l'assurance que les enseignants et les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions et puissent profiter d'animations de qualité. Le terme de « bibliothécaires professionnels » désigne des professionnels titulaires de la fonction publique dans l'un des cadres d'emplois territorial de la filière culturelle (secteur patrimoine et bibliothèques) ou contractuels, possédant la qualification délivrée par l'ABF ou son équivalent et justifiant de 3 à 5 ans d'expérience autour de l'animation ou du public jeunesse.

2. Les engagements des participants

Les participants au prix étant nombreux au prix, il semble essentiel de rappeler quelques points qui permettent une bonne dynamique du prix.

1. Répondre aux mails des coordinatrices de la BDHV dans les délais impartis. Cela semble surprenant de devoir le rappeler mais la logistique qui en découle est souvent mise à mal juste par ce simple fait.
2. Se référer le plus possible au document ici présent avant de contacter les référentes du prix. Ce document condense l'ensemble des informations à savoir sur le prix et vous apporte des éléments de réponse.
3. Venir aux réunions annuelles du prix : 2 journées en mars/avril pour les sélections des lots (pour le groupe des 10 personnes concernées) + 1 demi-journée en juin/juillet : le bilan du prix.
4. Rendre les résultats du vote des enfants en temps et en heure à la BDHV et sur le document officiel de dépouillement (la date butoir est la même chaque année : le 31 mai dernier délai).

Pour le lot 1

1. Mettre en avant la sélection 0/3 ans dans sa bibliothèque en direction des familles et des professionnels de la petite enfance.
2. Autoriser le prêt des livres de la sélection.
3. Accompagner et faciliter le vote en ligne ou sur place via un bulletin.

Pour les lots 2, 3 et 4

1. Proposer aux enfants et aux enseignants des rencontres (lectures et/ou animations) en classe et/ou à la bibliothèque autour des albums du prix. Cela met en avant **vos compétences de professionnels** (justifie que le prix n'est ouvert qu'aux professionnels des bibliothèques) et rappelle aux enseignants qui souhaitent travailler en totale autonomie que se passer de la bibliothèque n'est pas possible.
2. Mettre en place le vote dans les règles citoyennes : avec urne (cela peut être un carton ou une boîte si vous n'avez pas l'urne de la mairie), isolements (ou paravent, ou pièce

ou espace isolé), bulletins de vote et anonymat. Matériel en règle générale prêté par la mairie.

3. Bilan chiffré 2025

Communautés de communes Communes	Nombre de classes	Nombre d'enfants
BRIANCE COMBADE	6	104
SAINT-MEARD LA CROISILLE SUR BRIANCE MASLEON LINARDS		
ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE	18	383
CHAMBORET NANTIAT VAULRY NIEUL		
GARTEMPE-ST PARDOUX	18	373
CHATEAUPONSAC SAINT PARDOUX LE LAC SAINT AMAND MAGNAZEIX SAINT SYMPHORIEN ROUSSAC SAINT SORNIN LEULAC RANCON		
HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ	55	1062
Secteur Bellac		
BERNEUIL BLOND BUSSIERE POITEVINE (Val d'Oire et Gartempe) CIEUX MEZIERES SUR ISSOIRE (Val d'Issoire) NOUIC PEYRAT DE BELLAC SAINT BONNET DE BELLAC		
Secteur Brame Benaize		
MAGNAC LAVAL ARNAC LA POSTE ST SULPICE LES FEUILLES DOMPIERRE LES EGLISES SAINT HILAIRE LA TREILLE SAINT LEGER MAGNAZEIX		

OUEST LIMOUSIN	21	419
Champagnac-la-Rivière Champsac Cognac-la-Forêt Cussac Gorre Oradour-sur-Vayres Saint-Auvent Saint-Cyr		
PAYS DE NEXON – MONTS DE CHALUS	2	42
PAGEAS		
PORTES DE VASSIVIERE	11	181
BUJALEUF EYMOUTIERS NEDDE PEYRAT LE CHATEAU		
AMBAZAC	3	73
AIXE-SUR-VIENNE	15	365
BESSINES (+ Fromental)	11	197
BONNAC LA COTE	7	158
BOISSEUIL	12	280
COMPREIGNAC	5	118
CONDAT SUR VIENNE	10	237
FEYTIAT	22	495
ISLE	9	208
LADIGNAC LE LONG	4	78
ORADOUR SUR GLANE	7	178
PANAZOL	26	611
RAZES	1	18
RILHAC RANCON	13	318
ROCHECHOUART	11	274
SAINT-GENCE	8	181

SAINT JUNIEN	4	65
SAINT JUST LE MARTEL	6	121
SAINT LEONARD DE NOBLAT	13	282
SAINT PAUL	4	83
SAINT SULPICE LAURIERE (+Bersac +La Jonchère +Laurière)	8	167
SAINT-YRIEIX LA PERCHE	11	248
VERNEUIL SUR VIENNE	18	419

Total Classes	Total Enfants
382	8291

4. Les marque-pages et effectifs des participants

Le Département propose à chaque enfant participant des lots 2, 3 et 4 un marque-page remis à la fin du prix en juin.

Le service communication aura besoin d'une estimation du nombre d'enfants participants pour commander **les marque-pages**.

Aussi, il nous faudra avant le 31 décembre de chaque année :

- Le nombre total de classes participantes
- Le nombre total d'enfants participants
- Pour les communautés de communes, les noms des différentes communes participantes

Nous n'avons pas besoin du détail, seulement le total de classes et d'enfants.

Pour les communes qui n'auront pas répondu dans les temps, nous prendrons les chiffres de l'année précédente.

5. Le visuel du prix et le logo, outils de communication

Une marque « Prix je lis, j'élis » a été créée via un block mark (logo rond) et un visuel (illustration), que vous pourrez décliner selon vos besoins.

Chaque année en septembre/octobre, le service communication du Département ou la BDHV vous proposera :

- **Un visuel** A3/A3 qui change chaque année et qui est non modifiable.
- **Un block mark** (logo rond) sans date dont le visuel ne changera pas.
- **Une carte d'électeur** en noir et blanc et/ou en couleur à imprimer et à utiliser à votre guise si vous le souhaitez.
- **Un dépliant explicatif avec un bulletin de vote détachable** à destination du lot 1 (0/3ans).

Tous ces éléments sont disponibles en téléchargement sur notre site internet.

6. L'inclusion et le Prix Je lis, j'élis

A partir de 2023, les lots 2, 3 et 4 comporteront un titre de l'édition adaptée ou un thème sur le handicap ou la différence. Ces lots resteront composés de 4 titres.

Il s'agit :

- d'ouvrir le prix aux enfants atteints de handicaps divers (troubles visuels, auditifs, autistiques, dys...) qu'ils soient scolarisés en milieu ordinaire ou en classe ULIS.
- d'intégrer d'autres formes d'accès à la lecture qui peuvent aussi servir à tous les enfants.
- de tous nous réunir sur des échanges autour de la différence et de l'inclusion.

7. Les dons de livres

La BDHV achètera 1 lot complet du lot 1 (0/3 ans) à la bibliothèque qui en fera la demande. Cet achat sera un don à garder au sein de votre structure.

Les demandes pour le prix 2026 devront être faites juste après les réunions de sélection.

La BDHV fera la commande aussitôt. Aucune demande ne sera prise en compte après la date butoir annoncée par la BDHV.

L'équipement des livres sera à votre charge. Ils porteront simplement le logo du département et du prix sur la page de couverture et une étiquette sur la 4eme de couverture signifiant que c'est un don. Les lots seront livrés par les navettes.

8. Les votes

Pour tous les lots, les résultats des votes doivent être communiqués à la BDHV via un document fourni par celle-ci et disponible en téléchargement sur le portail : « **fiche de dépouillement des votes** »

Les résultats doivent être rendus avant le 31 mai.

Aucun résultat communiqué après cette date ne pourra être enregistré et validé.

9. La communication

Le Département souhaite créer d'une part une dynamique autour du prix et d'autre part, améliorer sa lisibilité en tant qu'organisateur et mettre en valeur le travail des bibliothèques sur le territoire. Cela conduit à :

Temps forts de communication tout au long du prix

Des évènements de communication seront organisés par le Département. Une visite de la presse, en présence des élus, sera organisée dans les bibliothèques du réseau au moment du prix.

La proclamation des résultats du vote

La proclamation des résultats aura lieu le ? juin 2026 (date à définir).

Elle se fera sur le site internet du Département via les réseaux sociaux ainsi que sur le site de la BDHV. Bibliothécaires et enseignants seront libres d'organiser sur leur territoire avec les enfants un moment convivial, festif, une cérémonie grâce au film d'animation annonçant les résultats de manière ludique ...

10. Mode de sélection des ouvrages

Jeudi 26 mars 2026 : matin : lot 2 / après- midi : lot 3 - sélection des albums

Jeudi 2 avril 2026 : matin : lot 4 / après- midi : lot 1 - sélection des albums

Ces réunions permettront de sélectionner les **4 albums** pour les lots 2, 3 et 4 et **3 albums** pour le lot 1 qui seront les albums définitifs pour le prix 2026-2027.

Constitution du groupe lors des sélections

Le groupe composant ces réunions sera constitué de 10 personnes du réseau + libraires indépendants.

Pas de contrainte d'inscription, vous pouvez vous inscrire à une seule ou à toutes les réunions, la répartition des participants sera définitive après vérification de la cohérence du groupe par la BDHV.

La sélection des titres sera envoyée à la fin de toutes les réunions.

Sélection des albums

Tous les participants au prix alimentent les différents lots, pas seulement les 10 personnes présentes.

Pas de contrainte concernant les coups de cœur, vous en proposez autant que vous le souhaitez.

Il faudra faire passer vos coups de cœur par la navette ou les déposer à la BDHV avant la réunion pour que nous les ayons le jour J. Si vous les faites passer par la navette, le mieux est d'utiliser des enveloppes ou sacs fermés avec les livres dedans à l'attention d'Elodie et Catherine et de bien mettre le nom de votre bibliothèque.

Une vérification de la cohérence du lot sera faite avant validation définitive.

-Un auteur et ou illustrateur ne peut apparaître qu'une fois sur l'ensemble des lots.
Un auteur ayant déjà été sélectionné sur un lot devra attendre 2 ans avant d'être à nouveau présenté. Cela permettra un renouvellement et de ne pas se retrouver avec les mêmes chaque année. Vous trouverez une liste des auteurs à éviter pour l'édition en cours du prix. Une souplesse sera tolérée pour l'album sur l'inclusion.

La date de publication : pas de réédition et la date de l'ouvrage doit être comprise entre l'année précédente et l'année en cours. Une souplesse sera tolérée pour l'album sur l'inclusion.

Chaque personne qui propose des titres doit vérifier les informations suivantes :

- La date d'édition
- Vérifier si votre auteur ne se trouve pas dans la liste des auteurs à éviter.

Ces informations sont essentielles et évitent aux collègues présents le jour des réunions de les chercher dans la catastrophe et donc de faire des erreurs.

11 . Réunion bilan

Jeudi 2 juillet 2026 : après-midi consacré au bilan de l'année.

Tous les participants au prix sont les bienvenus.